

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2019**

**Délibération**  
n° 2019.02.015

**Révision du Plan  
d'occupation des sols  
(POS) en Plan local  
d'urbanisme (PLU) de  
Voeuil-et-Giget :  
approbation**

**LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2019**

**Secrétaire de séance** : Françoise COUTANT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, José BOUTTEMY à François ELIE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Joël GUITTON à Laïd BOUAZZA, Isabelle LAGRANGE à Pascal MONIER, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à André LANDREAU, Alain THOMAS à Gérard ROY, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD

**Excusé(s)** :

Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.02.015**

URBANISME

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VOEUIL-ET-GIGET : APPROBATION**

La commune de Voeuil-et-Giget a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2014. Depuis cette date, la commune a travaillé avec tous les partenaires associés à l'élaboration de ce document communal stratégique pour les dix ans à venir.

Le choix d'engager cette procédure visait à mettre ce document d'urbanisme en concordance avec les exigences actuelles de l'aménagement du territoire en vertu des grands objectifs suivants :

- Intégrer les nouvelles dispositions règlementaires issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle et celle pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;
- prendre en compte les objectifs exprimés dans les documents supra-communaux dont le SCoT de l'Angoumois ;
- concilier la préservation de la biodiversité et le développement urbain ;
- restructurer les espaces urbains et créer des liens entre les centralités ;
- favoriser le maintien et le développement des activités économiques et des équipements publics ;
- valoriser les atouts paysagers, patrimoniaux et le développement culturel ;
- accompagner et valoriser l'activité agricole.

Les enjeux et défis du territoire communal identifiés à l'issue du diagnostic territorial ont permis de faire émerger les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Un débat sur ces orientations a eu lieu lors du conseil municipal du 3 décembre 2015. S'en est suivi le travail sur la phase réglementaire (plan de zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation...) qui s'est poursuivi avec les services de GrandAngoulême suite à la fusion des territoires intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération étant compétente en matière de planification urbaine.

Le conseil communautaire a ainsi tiré le bilan de la concertation et procédé à l'arrêt du projet de PLU lors de délibérations intervenues le 14 décembre 2017.

Le dossier d'arrêt a fait l'objet des consultations obligatoires des personnes publiques associées, dont la consultation de l'autorité environnementale et de la commission départementale de consommation des espaces naturels, agricoles et forestier.

Le dossier soumis à l'enquête publique, comprenait en plus du dossier d'arrêt et de l'ensemble des avis des personnes publiques associées, un mémoire en réponse de la collectivité expliquant les compléments ou ajustements que la collectivité envisageait de prendre pour répondre aux observations émises.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre au 5 octobre 2018 inclus, comprenant un total de cinq permanences dont quatre en Mairie et une au service planification de GrandAngoulême, et a permis de recueillir 9 interventions écrites, dont certaines abordaient plusieurs sujets. Ces remarques sont réparties comme suit :

- 4 demandes de constructibilité de parcelles,
- 2 demandes portant sur la protection et le maintien de zones naturelles,
- 1 observation relative à l'organisation générale de la commune et des choix opérés dans ce projet de PLU,
- 2 demandes de suppression d'emplacements réservés situés en zone agricole,
- 1 demande de classement de terres agricoles en zone agricole plutôt que naturelle,
- 1 question relative à la réalisation d'habitation pour les exploitants agricoles sur leur siège d'exploitation,
- 1 lettre anonyme sans lien avec l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du POS en PLU dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 31 octobre 2018.

L'annexe à cette délibération explique les modifications apportées au dossier soumis à approbation, en réponse aux observations et avis des personnes publiques associées et aux interventions réalisées au cours de l'enquête publique.

Le dossier ainsi modifié est prêt pour être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Aussi,

Vu les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants du code de l'urbanisme précisant les dispositions applicables au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'approbation du SCoT de l'Angoumois en date du 10 décembre 2013 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Voeuil-et-Giget en date du 9 juillet 2014 prescrivant la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et précisant les objectifs et les modalités de la concertation ;

Vu le débat organisé le 3 décembre 2015 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême issue de la fusion des anciennes communautés de communes et communauté d'agglomération, et la compétence de GrandAngoulême en matière de « plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2017 actant la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Voeuil-et-Giget ;

Vu les délibérations du 14 décembre 2017 tirant le bilan de la concertation de la révision du POS de Voeuil-et-Giget en PLU et en arrêtant le projet ;

Vu la consultation des personnes publiques associées et les différents avis reçus ;

Vu l'avis réputé favorable de la commission départementale de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 13 avril 2018 ;

Vu l'arrêté communautaire du 5 juillet 2018 prescrivant l'ouverture et les modalités de l'enquête publique pour la révision du POS valant PLU de la commune, qui s'est tenue du 4 septembre au 5 octobre 2018 ;

Considérant que le dossier soumis à enquête publique comportait en plus du projet d'arrêt et des avis émis par les personnes publiques associées, un mémoire de l'agglomération exprimant les arguments et adaptations que la collectivité envisageait d'apporter au dossier, en réponse aux avis des personnes publiques associées ;

Vu les 9 observations réalisées sur les registres d'enquête ou transmises par courrier ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 31 octobre 2018 et de son avis favorable au projet ;

Vu l'annexe jointe à cette délibération explicitant les réponses apportées aux avis des personnes publiques associées et aux interventions issues de l'enquête publique, et les modifications apportées au dossier ;

Considérant que les modifications apportées au dossier de révision du POS de la commune de Voeuil-et-Giget valant PLU ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD, le dossier présenté en conseil communautaire est prêt à être approuvé.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 5 février 2019 ;

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Voeuil-et-Giget,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette procédure.

*La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'agglomération pendant un mois.*

*La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 février 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 février 2019</b>